Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

(à adresser au siège du Parc 5 jours francs avant la date prévue pour l'opération - fax : 04 92 52 38 34)

Demandeur (société hélico) : Dénomination : base securite civile de grenoble

Tel : 06 09 86 04 89 Fax :

Bénéficiaire : base helicop securite civile

Demande d'autorisation de survol

OBJET du SURVOL - Observations (préciser type de matériels et nombre de personnes transportées)	Date	Localisation : Aire de départ (DZ vallée)	Localisation : Aire d'arrivée (DZ haute)	Transp. matériels (Nb rot.)	Transp. personnes (Nb rot.)	Nb Total rotations prévues
instruction	20 AU 25/04	HUEZ ET GRENOBLE	HUEZ ET GRENOBLE			3 ROTATIONS

Précisions sur plan de vol prévu (si tournées circulaires, transferts entre sites ...) :

Description aéronef (type / couleur / immatriculation) :

Nom du pilote :

Responsable de Formation : Bruno BERGEAT

A GRENOBLE le, 20/04/2015

Réponse du Directeur :

*** Autorisation accordée - N°** 102

*** Autorisation refusée - N°**

Conditions particulières :

*** Prévenir le ou les secteurs du Parc concernés (+ le siège) de tout report éventuel du survol autorisé**

*** Adresser impérativement sous huitaine la fiche annexe portant l'autorisation, complétée avec le Compte Rendu du survol. Passé ce délais le compte rendu de survol sera considéré comme conforme à l'autorisation**

A GAP , le : 20/04/2015

P/ Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Copie pour information secteur de :

Observations :

Vol haut. Au-dessus de 2800 m d'altitude.

SVP mentionnez sur le rapport le nombre de personnes transportées

A , le :